

Grosdidier, le maire dhimmi de Metz veut subventionner la Grande mosquée avec nos sous

écrit par Monique B | 15 avril 2024





L'article 2 de la loi de 1905 interdit le financement public des cultes mais... ne s'applique pas en Alsace-Moselle, yabon pour Grosdidier !

Je signale à tout hasard à ceux qui auraient conservé quelques illusions laïques que, avant toute subvention, avant tout financement public, **tous les Français subventionnent déjà à l'insu de leur plein gré les mosquées de France et de Navarre par le jeu des dons déductibles des impôts**. Naïfs que vous êtes, vous vous consolez de devoir payer des impôts en croyant qu'ils servent à faire des écoles, des hôpitaux, à payer enseignants et infirmières... Patatras ! Ils permettent l'édification des casernes **(1)**. Par contre quand j'ai demandé si RR pourrait bénéficier de ce statut pour les dons et adhésions, il m'a été répondu que lutter contre l'islam n'était pas d'utilité publique...

Et il est évident que ombre de dhimmis gauchistes et de musulmans utilisent les dons faits aux mosquées pour ne pas payer leur quote-part au pot commun du fonctionnement de la

France... Et l'on s'endette, et l'on s'endette, et les mosquées se multiplient...

Informations fiscalité

Le don à Grande Mosquée de Metz, centre culturel ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Organisme / Entreprise

Entreprise : l'ensemble des versements à Grande Mosquée de Metz, centre culturel permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Grosdidier, un islamophile ? Plutôt un dhimmi ambitieux surfant sur les finances publiques pour rester au pouvoir en achetant le vote des musulmans ? Je vous laisse juger. J'avais récapitulé début mars quelques extraits des hautes oeuvres du bonhomme.

<https://resistancerepublicaine.com/2024/03/05/grosdidier-le-maire-dhimmi-de-metz-veut-offrir-une-mosquee-de-plus-aux-musulmans/>

Et donc depuis 2 mois c'est la bataille juridique autour du droit de Metz de subventionner ou pas la mosquée...

Et à l'heure où j'écris on n'a toujours pas la réponse, ça doit négocier, palabrer, promettre, menacer... Il est vrai qu'à l'heure où l'UE et l'OMS suivis pas Macron veulent nous mettre sous une dictature absolue, à l'heure où Macron fait tout pour que Poutine bombarde la France en réactions aux provocations de Macron qui envoie la légion étrangère se mêler de ce qui ne la regarde pas, à l'heure où de plus en plus de Français souffrent du froid et de la faim... l'urgence est de gaspiller les sous des Français pour une mosquée qui

diffuse les dangereux messages de Mahomet.

<https://www.republicain-lorrain.fr/societe/2024/02/27/la-ville-pourrait-subventionner-la-grande-mosquee-la-question-du-cadre-juridique>

(1) Cf ces vers de Ziya Gökalp cités par Erdogan en 1998 et qui lui avaient valu une condamnation pour incitation à la haine. du temps où la Turquie était encore laïque... « *Les minarets seront nos baïonnettes, les coupoles nos casques, les mosquées sont nos casernes, les croyants nos soldats* ».